



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Atelier régional sur les enjeux et défis de la sécurisation foncière dans le bassin du fleuve Sénégal

**« LES DEFIS D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE DURABLE
DANS LE BASSIN DU FLEUVE SENEGAL »**

Par : Mamadou KAMARA
Consultant

La problématique des investissements à grande échelle agrobusiness et l'agriculture familiales a fait l'objet d'une étude à l'initiative de l'IPAR.

L'objectif de l'étude était de documenter la réalité de terrain des investissements recensés et des impacts sur les exploitations familiales en vue d'améliorer la gouvernance foncière dans le bassin du fleuve Sénégal.

Les questions auxquelles l'étude a répondu sont les suivantes :

- Comment se présentent les IAGE ?
- Quels impacts sur les EAF ?
- Comment l'Etat a défini des réponses et des stratégies en faveur des exploitations familiales?
- Quelles conséquences de cette situation sur le rôle, la place et les responsabilités des différents acteurs du secteur agricole, dans l'économie globale ? Quelles solutions préconisées pour une réponse appropriée aux demandes.

Il en ressort une cartographie des investissements à grande échelle dans tous les pays du bassin du Fleuve Sénégal (Mali- Mauritanie- Sénégal, Guinée) mettant en mal, le noyau dur des exploitations familiales.

Une typologie de ces investissements a été établie avec un accent sur l'incidence foncière, l'analyse des cadres institutionnels, juridique et des politiques mises en œuvre (voir le rapport de l'étude).

I- LES CONSTATS DE L'ETUDE

L'étude a permis d'établir la cartographie à tous les niveaux acteurs nationaux, régionaux, globaux d'intervenants en matière d'investissements agricoles et d'exploitations familiales. Un risque de déséquilibre existe, à ce sujet.

L'étude a mis l'accent sur quelques bonnes pratiques en soulignant les insuffisances et dysfonctionnements à corriger, à travers la proposition de modèles de régulation plus adaptés, assortis d'un mécanisme inclusif de suivi-évaluation, pour une gouvernance foncière démocratique, transparente et participative.

Le contexte dans le BFS est marqué globalement par une croissance et un développement tous azimuts, des IAGE.

Une propension à la hausse qui met globalement, l'agriculture sur une bonne trajectoire de croissance, de modernisation et même, de positionnement sur les marchés extérieurs.

En dépit des potentialités importantes de ces investissements, **l'exploitation familiale** souffre de l'absence de nouveaux leviers de croissance et un faible soutien en matière d'investissement

L'EAF connaît globalement une résilience compte tenu de sa place dans la culture locale et des perspectives de revenus. Elle se maintient, coexiste et cherche à s'adapter.

Toutefois, l'EAF souffre de l'absence de moyens financiers suffisants pour un accroissement de sa productivité, une faible diversification, une vulnérabilité aux chocs exogènes, la sécurisation foncière, limitant ainsi, la dynamique de transformation structurelle de l'économie agricole familiale.

En outre, le faible niveau de financement, et la récurrence des conflits fonciers, la non prise en compte du genre et d'autres facteurs, limite la dynamique de modernisation.

De tout ce qui précède, il en découle que malgré une relative autonomie des propriétaires des exploitations familiales, les conditions de vie des populations ne s'améliorent pas à la hauteur des enjeux et défis.

Ainsi, les populations à la base expriment toujours de fortes demandes en services sociaux de base avec la persistance de la pauvreté, des inégalités sociales et les disparités territoriales, qui restent pour certaines zones du Bassin du Fleuve Sénégal, préoccupantes, mettant en évidence, l'urgence d'améliorer la gouvernance foncière de manière durable, pour rendre qualitative, les conditions de vie des populations.

Relevons qu'en milieu rural, malgré les potentialités dynamiques des exploitations agricoles familiales, la population notamment jeune ne se consacrent pas à des activités agro-pastorales, mais, continuent un exode vers les villes en quête d'emploi.

Les déficits céréaliers du pays sont importants et de nombreux ménages ruraux restent encore vulnérables, à la sécurité alimentaire et à la malnutrition.

Plus décisivement, les populations rurales ont un accès limité aux infrastructures socio de base (eau, santé, éducation, transport, services économique financiers) avec de très grandes disparités nationales.

Au Sénégal 187 communes « rurales » les plus enclavées sont dispersées dans onze (11) régions du pays. Avec l'accès limité aux marchés et les coûts des intrants et de transport des productions agricoles élevés, cela entraîne de fortes pertes après les récoltes.

Les résultats des enquêtes réalisées par IPAR dans le cadre de l'étude IAE & EAF, donnent des indications sur l'état des lieux des EAF qui souffrent aussi, d'un déficit en matière d'infrastructures et de services sociaux de base.

II- UN CONTEXTE NOUVEAU QUI APPELLE DES SOLUTIONS DE PROXIMITE

Dans cet environnement incertain et complexe, s'effectuent des investissements à grande échelle (agrobusiness) qui font que les EAF ont besoin, non seulement de réinventer leur modèle de développement, mais aussi, d'accélérer leur modernisation, tout en veillant à ce que cette mutation soit plus inclusive, et durable.

C'est dans ce contexte qu'IPAR, a décidé d'accompagner la réflexion autour d'un nouveau modèle de gouvernance foncière, à travers une stratégie qui vise l'émergence dans la solidarité, d'une régulation foncière démocratique, transparente et porteuse de la promotion des droits humains.

A- Une approche intégrée :

Cette orientation met l'accent sur une plus forte impulsion dans la création de richesses et d'emplois dans les EAF, le renforcement de la gouvernance en particulier du foncier, le développement de secteurs stratégiques ayant des impacts significatifs sur l'amélioration du bien-être des populations, la protection des groupes vulnérables et la garantie de l'accès au foncier et aux services sociaux de base.

Les défis actuels à relever sont de lever les contraintes ci-après :

- difficultés d'accès au foncier sécurisé notamment pour les jeunes, et les femmes ;
- faible accès des populations et particulièrement des populations rurales aux services sociaux de base (santé, éducation, eau, routes et pistes rurales, équipements, et infrastructures) avec de grandes disparités régionales ;

- difficulté d'accès aux facteurs de production du fait de leurs coûts élevés ;
- faible accès au financement ;
- faible participation du secteur privé aux investissements productifs ruraux ;
- insuffisance de la prise en compte effective de la dimension genre dans la gouvernance, en particulier du foncier;
- les problèmes d'environnement et de mobilité transfrontalière,

Dans le but de satisfaire la demande sociale croissante du monde rural et surtout de booster les EAF, il faut mettre en œuvre une nouvelle gouvernance foncière, susceptible de contribuer à l'amélioration significative de l'accès des populations aux terres, aux services sociaux de base, à travers la mise en place non seulement d'infrastructures socio-économiques mais de politiques de sécurisation foncière.

La finalité d'une telle gouvernance foncière, est d'améliorer significativement les conditions de vie des populations, de lutter contre la pauvreté et de favoriser l'implication des acteurs locaux dans le développement économique et social de leur localité (de leurs terroirs).

B- Les recommandations essentielles

Les axes et orientations à prendre en compte dans la gouvernance foncière sont les suivants :

- garantir l'accès au foncier sécurisé aux populations à travers le respect des droits humains ;
- mettre en place un mécanisme de régulation qui prend en compte, toutes les composantes de la société, dans leur diversité et complémentarité ;
- renforcer l'accès des populations aux infrastructures et équipements socio-économiques de base (pistes rurales, hydrauliques, énergie, équipements de production et de transformation agricole) ;
- renforcer les capacités des groupements professionnels et acteurs locaux en entrepreneuriat rural, en leadership et maîtrise d'ouvrage, œuvre et gestion communautaire ;

- promouvoir les EAF, l'entreprenariat, renforcer leur productivité et valoriser leur production agricole à travers l'accès aux techniques de production et de transformation, et la facilitation de l'accès aux services financiers ;
- développer et mettre en place, un système de suivi-évaluation géo-référence sur les EAF même de renseigner sur les besoins, les contraintes, les expériences, les difficultés de tous ordre, pour une amélioration des exploitations ;
- dérouler le plan d'actions proposé aux termes de l'étude sur les IAGE et les EAF ;
- associer la société civile et les organisations communautaires de base ;
- prendre en compte les droits des communautés autochtones et les us et coutumes ainsi que les traditions ;

- travailler à l'harmonisation des législations existantes ;
- mettre en place les mécanismes de coopération, de concertation et de dialogue multi-acteurs sur le vécu quotidien et en vue de répondre à la demande sociale ;
- améliorer la communication, le dialogue, la négociation, la prévention et la gestion des conflits ;
- prendre en compte la dimension environnement, changements climatiques et ses conséquences avec des réponses concrètes, pour l'amélioration du vécu quotidien des populations rurales.

La mise en œuvre de ce plan, pourrait avoir des effets immédiats sur la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales, et sur la protection de l'environnement. Ce faisant les EAF pourraient mieux gérer les risques.

L'enjeu majeur est d'éviter encore les pertes irréversibles de capital humain et d'amener les populations rurales et leurs OCB, à mettre en œuvre un système d'interactions communautaires solidaires, afin de renforcer les stratégies endogènes d'adaptation face aux changements climatiques et aux IAGE (agrobusiness).

La contribution de l'IPAR est importante. En partenariat avec tous les acteurs, au premier rang desquels, l'OMVS, il convient de se mobiliser pour obtenir des ressources internes (gouvernementales) d'abord, de réaliser les infrastructures de base, de réduire les inégalités dans le cadre d'une Coopération pour améliorer la gouvernance foncière. Cela passe par l'adaptation de tous les cadres institutionnels et juridiques de la gouvernance foncière.

Dans un contexte de stagnation des ressources publiques (rareté crise dans les pays développés), la problématique du financement du monde rural, pour des projets de développement et de modernisation des EAF se pose de plus en plus.

En vue de procéder à une capitalisation des expériences, et des bonnes pratiques, il y a lieu de poursuivre les concertations et les échanges dans le cadre d'ateliers comme celui-ci en vue de :

- échanger sur la faisabilité et l'originalité de partenariats et d'approches spécifiques ;
- partager et massifier le modèle de régulation foncière qui sera accepté au niveau régional et international et local ;
- partager l'analyse des résultats et des meilleures pratiques et leçons apprises ;

- échanger sur la durabilité des EAF ;
- tisser de nouvelles relations de partenariat de développement, par la mobilisation de ressources additionnelles ;
- poursuivre les recherches et la réflexion sur les cadres institutionnel, juridique et fonctionnel de gouvernance intégré et participatif (information de qualité) ;
- mettre en place un outil et des mécanismes intégrés de gouvernance foncière à l'échelle de l'ensemble des pays du Bassin du Fleuve/Sénégal ;
- mettre en place l'observatoire pour une approche régionale spécifique et des changements réalistes, durables dans la gouvernance ;

- concevoir des guides pratiques en langues nationales destinés aux populations sur la valeur monétaire de la terre et des ressources naturelle;
- mettre en place, un système de formation et de renforcement des capacités des EAF pour en faire, de vrais entrepreneurs, des gestionnaires modernes de leurs exploitations ;
- trouver des mécanismes de soutien appropriés par les Etats, tout en encadrant les IAG pour sauver l'agriculture familiale ;
- associer toutes les composantes sociales à la régulation foncière pour plus de transparence et de responsabilité dans la gestion des exploitations ;

- obtenir un consensus fort, autour du plan d'actions préconisé (fonds de soutien à la régulation de la gouvernance foncière et de la sécurité alimentaire, mise en place d'un organisme spécifique de gouvernance foncière en charge de la régulation inclusive, démocratique et transparente et au plan sous régional, une structure permanente en témoin des pratiques, des expériences, des enjeux et en artisan, d'une régulation efficace, à partir des meilleures pratiques.

Cette administration de mission avec une équipe très limitée, fonction essentielle de capitaliser les expériences, de faire le point sur les meilleures pratiques en vue de promouvoir les grandes actions de régulation de la gouvernance foncière au profit des populations rurales, pour leur assurer, la sécurité alimentaire et la sortie de la pauvreté.

CONCLUSION :

Il faut une forte volonté politique pour mettre en place des organes de fonctionnement crédibles, avec des hommes de qualité, dotés de compétences avérées, ayant la confiance des pouvoirs politiques et des acteurs locaux impliqués dans la gouvernance foncière.

L'enjeu est de continuer la réflexion stratégique sur la gouvernance foncière et ses impacts réels sur la sécurité alimentaire, dans la perspective d'un développement économique local qui assure l'éradication de la pauvreté en milieu rural.

Il faut organiser une surveillance permanente des dérives éventuelles en matière de foncier.

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION